

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 513822 Fax: (251-1) 519321
Email: oau-ews@telecom.net.et

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DE REFLEXION DES
AMBASSADEURS AFRICAINS ACCREDITES A ADDIS ABEBA SUR LE
PROGRAMME DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE**

1^{er} - 4 MAI 2004

LE CAP, AFRIQUE DU SUD

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DE REFLEXION DES AMBASSADEURS
AFRICAINS ACCREDITES A ADDIS ABEBA SUR LE PROGRAMME DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE**

1^{er} - 4 MAI 2004
LE CAP, AFRIQUE DU SUD

I. INTRODUCTION

1. La troisième réunion de réflexion des Représentants permanents des Etats membres de l'Union africaine s'est tenue du 2 au 4 mai 2004, au Western Cape Hotel and Spa, Kleinmond (Le Cap), Afrique du Sud. Le but de cette réunion était de réfléchir sur les défis qui interpellent l'Afrique en matière de paix et de sécurité, et les solutions éventuelles. Il s'agissait aussi d'examiner les modalités pratiques de renforcement de la structure paix et sécurité de l'Union africaine, en particulier le Conseil de paix et de sécurité (CPS).

2. La troisième réunion de réflexion a été organisée par le Département de paix et sécurité de la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, le PNUD et SaferAfrica. Elle portait sur les thèmes suivants : 1) Méthodes de travail du Conseil de paix et de sécurité ; 2) Rôle du NEPAD dans la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique ; 3) Mobilisation des ressources pour le Fonds de paix de l'UA en vue de soutenir les initiatives africaines en faveur de la paix et de la sécurité ; 4) Création de la Force africaine en attente; 5) Stratégie d'alerte et de réaction rapides ; et 6) Rapports entre l'UA et les communautés économiques régionales (CER), avec un accent particulier sur la structure africaine de paix et de sécurité : coordination et harmonisation.

3. Trente-sept (37) représentants permanents des Etats membres de l'UA à Addis Abeba ont pris part à la réunion. L'on a aussi noté la participation de M. Aziz Pahad, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République sud-africaine, représentant M. Nkosazana Zuma, Ministre des affaires étrangères ; M. Fidèle Dionou, représentant du PNUD à l'Union africaine ; des représentants de la Commission de l'UA ; des experts des Nations unies ainsi que des représentants de SaferAfrica.

II. OUVERTURE

4. L'ambassadeur Said Djinnit, Commissaire de l'Union africaine chargé de la paix et de la sécurité, a officiellement ouvert la troisième Réunion de réflexion sur le programme de paix et de sécurité de l'Union africaine, en remerciant tous les participants pour avoir répondu présent à l'invitation de la Commission.

5. Le Commissaire a rappelé les deux premières réunions de réflexion des ambassadeurs africains tenues respectivement en 1998 et 2002. Il relevé l'orientation

progressiste adoptée par la Commission dans la conceptualisation et l'organisation des trois réunions de réflexion, en soulignant que l'idée était de rassembler toutes les parties concernées à chaque réunion, et d'identifier des thèmes susceptibles de stimuler le débat, et de répondre aux problèmes quotidiens de paix et de sécurité en Afrique.

6. L'Amb. Djinnit a informé les participants du but de la troisième Réunion de réflexion, en soulignant l'importance d'examiner les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, et la nécessité d'étudier les modalités pratiques pour mobiliser des ressources en vue d'une plus grande efficacité du Conseil de paix et de sécurité dans la recherche et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Il a soutenu que la seconde réunion tenue à George, en 2002, a été un réel succès, et qu'elle a permis l'émergence d'une nouvelle structure de la sécurité pour le continent. Dans ce cadre, il a exprimé le vœu que la troisième réunion de réflexion soit aussi couronnée de succès et produise des recommandations pour aller de l'avant dans la résolution des problèmes de paix et de sécurité en Afrique.

7. Le Commissaire a conclu son propos en remerciant le PNUD, SaferAfrica et le Gouvernement sud-africain pour l'appui qu'ils ont fourni à la Commission dans la planification et l'organisation de la troisième Réunion de réflexion. Il a particulièrement remercié M. Aziz Pahad, Ministre adjoint des affaires étrangères d'Afrique du Sud et, à travers lui, félicité le Gouvernement sud-africain et l'ANC pour leur succès aux dernières élections.

III. DECLARATION DE M. AZIZ PAHAD, MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES ETRANGERES D'AFRIQUE DU SUD

8. Le Ministre a ouvert son allocution en soulignant l'importance de l'organisation de la troisième réflexion à cette date, au moment où le monde venait de commémorer le troisième anniversaire du génocide rwandais, un événement qui symbolise l'échec de la communauté internationale, et de l'Afrique en particulier, à prévenir le massacre et la tragédie humaine la plus horrible de notre ère. Selon le Ministre, le souvenir du génocide, dans le cadre des conflits en cours au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Soudan et en Somalie, devrait guider les participants dans leur quête de solutions durables. Il a en outre souligné le fait que les problèmes du continent ont été aggravés par la pauvreté et le sous-développement. A cet égard, il a soutenu le point de vue qu'il ne peut y avoir paix sur le continent sans développement, et vice versa, et que le NEPAD pouvait jouer un rôle clé dans la mise en place d'un environnement propice à la paix et à la sécurité, en levant toutes les entraves au développement de l'Afrique.

9. Il a salué le démarrage effectif du Conseil de paix et de sécurité, en soulignant le fait que les décisions du Conseil pouvaient avoir un impact réel sur le continent, avant d'inviter les membres du CPS à prendre leurs responsabilités au sérieux afin de satisfaire les attentes des Africains. Au regard de l'importance du CPS, l'orateur a

souligné pour réussir, cet organe a besoin de se réunir en cas de besoin et de manière permanente.

10. Il a souligné la nécessité pour la 3^{ème} Réunion de réflexion de débattre du rôle du CPS dans la reconstruction après conflit et la prévention des conflits par rapport au Système d'alerte rapide, au Conseil des sages et à la Force africaine en attente. Il est donc urgent de rendre opérationnelle, l'architecture de paix et de sécurité du continent, en particulier le système continental d'alerte rapide, le Conseil des sages et la FAA, ainsi que la politique commune africaine en matière de défense et de sécurité, et de renforcer les relations entre l'UA et les communautés économiques régionales (CER), en vue de contribuer à rendre le CPS opérationnel.

11. Le Ministre adjoint des Affaires étrangères a réaffirmé l'importance du rôle de l'ONU en tant que partenaire dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Il a soutenu que la réunion sur le dialogue UA-Europe, tenue à Durban en février 2004, a confirmé l'importance suprême du multilatéralisme et du partenariat, qui devraient sous-tendre les actions du CPS. A cet égard, il a souligné la nécessité pour le CPS de travailler avec les Nations Unies et de promouvoir la réforme de tous les organes de cette dernière, en tenant compte des préoccupations du continent.

12. Enfin, l'orateur a souligné la nécessité pour la troisième Réunion de réflexion de faire des recommandations aux Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique sur la manière par laquelle l'Union africaine et ses Etats membres pourraient collaborer avec les institutions de Bretton Woods et contribuer à leur réforme positive, afin qu'elles contribuent au développement de l'Afrique.

IV. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

13. Le Programme de travail suivant a été adopté par la troisième Réunion de réflexion :

- **Séance de la matinée:** 9:00 - 12:00
- **Déjeuner:** 12:00 - 13:45
- **Séance de l'après-midi:** 13:45 - 18:00

V. ROLE DU NEPAD DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

14. La séance était présidée par l'Ambassadeur Omar A. Touré, Représentant permanent de la Gambie à l'Union africaine. L'orateur principal était le Professeur Wiseman Nkuhlu, Président du Comité de pilotage du NEPAD.

15. Dans son exposé, le Professeur Nkuhlu a souligné le rôle du NEPAD dans la promotion du programme de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier en tant que mécanisme d'accélération du développement économique sur le continent, et pour la mobilisation des ressources qui sont si nécessaires. Il a rappelé aux participants que le NEPAD avait été conçu parce que des facteurs tels que la mauvaise gouvernance avaient contribué à l'absence de développement socioéconomique en Afrique. Afin d'accélérer le rythme du développement, le NEPAD est motivé par une nouvelle pensée basée sur certains principes et valeurs fondamentaux tels que l'intégration régionale, le partenariat, la démocratie et la bonne gouvernance politique et des entreprises. A cet effet, il a souligné l'importance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans le suivi des progrès enregistrés par les pays africains, et pour assurer les conditions propices au développement durable. Il a regretté qu'à cette date, seuls 19 pays avaient adhéré au MAEP.

16. Le Professeur Nkuhlu a soutenu que, en jouant ce rôle unique, le NEPAD a aidé à identifier et à mettre en exergue les facteurs politiques, économiques et sociaux qui sont à la base du sous-développement en Afrique. Il a ajouté que le NEPAD a aussi facilité le dialogue sur des questions de développement entre l'Afrique et ses partenaires au développement, y compris le G8 et l'Union européenne. A cet égard, il a informé les participants du nouveau Forum sur le partenariat africain (FPA), créé pour renforcer ce dialogue et promouvoir le programme africain de paix et de sécurité. Ainsi, le NEPAD a contribué à créer un environnement propice à la paix, à la sécurité, et au dialogue politique. Le Professeur Nkuhlu a réaffirmé le rôle essentiel du NEPAD dans la mobilisation des ressources pour le programme de paix et de sécurité en Afrique, et le renforcement de ce rôle dans le cadre de la reconstruction après conflit et de la consolidation de la paix.

17. Dans le débat qui a suivi, de nombreux participants qui ont pris la parole ont souligné l'importance du NEPAD et, en particulier, de son MAEP, dans la création de conditions propices au développement et à la paix en Afrique. Les points et recommandations suivants ont été soulignés :

- i) Le NEPAD devrait contribuer à créer les conditions propices à la paix et la sécurité, en favorisant le dialogue entre pays africains et entre l'Afrique et la communauté internationale et à mobiliser les ressources nécessaires ;
- ii) Les pays africains devraient être encouragés à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;

- iii) Il faudrait consacrer davantage d'efforts à la mobilisation de plus de ressources au sein de l'Afrique ;
- iv) La reconstruction après conflit devrait prendre en compte la notion d'édification de la nation, et se concentrer sur la meilleure manière d'intégrer les parties ou les belligérants, afin de renforcer la confiance entre les parties et de permettre la création d'institutions et d'infrastructures nécessaires à l'édification d'une nation (il a été souligné que le concept d'édification de la nation devrait être intégré dans la reconstruction après conflit) ;
- v) Il faudrait accorder l'attention nécessaire à l'aspect humanitaire de la reconstruction après conflit, en particulier aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants de retour chez eux ;
- vi) Le rôle de l'Union africaine dans la reconstruction après conflit devrait être clairement défini et renforcé ;
- vii) Le NEPAD devrait être pleinement intégré aux divers programmes de l'UA, et harmonisé avec ceux-ci, en vue d'éviter les doubles emplois ;
- viii) Le CPS devrait s'attaquer aux causes profondes des conflits et élaborer des stratégies de prévention ;
- ix) Il est nécessaire de renforcer les partenariats entre pays africains, et avec la société civile, les CER et la communauté internationale, ainsi qu'avec d'autres acteurs importants, pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

VI. METHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

18. Cette séance a été présidée par l'Ambassadeur Ana N. Uaiene, Représentante permanente du Mozambique à l'Union africaine et Présidente du COREP. Les orateurs étaient l'Ambassadeur Baso Sangqu, Représentant permanent de la République sud-africaine à l'Union africaine ; et l'Ambassadeur Shola Omoregie, expert des Nations unies à la Division du Conseil de sécurité.

19. Dans son exposé, l'Ambassadeur Sangqu a souligné la nécessité de prendre en compte les principes et objectifs devant guider le CPS dans la mise en place de ses méthodes de travail, lesquelles devraient être le reflet du type de CPS que le continent souhaite avoir. Il a soulevé un certain nombre de questions relatives aux méthodes de travail du CPS, pour examen par la troisième Réunion de réflexion. Il s'agit de savoir comment intégrer le principe de non exclusion dans le CPS ; comment renforcer le rôle

des membres du CPS par rapport à celui de la Commission de l'UA ; comment le CPS devrait-il interagir avec le Conseil de sécurité des Nations unies ; quelle devrait être la forme des décisions du CPS ; comment créer des liens entre le CPS et d'autres institutions telles que le Système continental d'alerte rapide, le Conseil des sages, la Force africaine en attente, le Parlement panafricain ; la Cour africaine de justice ; et le rôle du Président du CPS.

20. Pour sa part, l'Amb. Omoregie a relevé que les méthodes de travail ou les questions de procédures sont en général un processus évolutif, qui est constamment amendé selon le besoin, et en fonction des situations. Il a souligné la nécessité pour le CPS de définir des priorités de travail, et a fait un certain nombre de recommandations d'ordre général qui devraient orienter le CPS dans l'élaboration de son agenda, du programme de travail mensuel, du rôle du Président et du Secrétariat du CPS ; les types de réunions, les décisions du Conseil, la gestion du temps, les missions de terrain et les groupes de travail du CPS.

21. Au cours des échanges qui ont suivi, les points et recommandations suivants ont été soulignés :

- i) Le CPS devrait éviter d'appliquer le principe de deux poids deux mesures et gérer de la même manière tous les conflits sur le continent ;
- ii) Les membres du CPS devraient être guidés par l'intérêt général du continent plutôt que par l'intérêt national ou régional ;
- iii) Les membres du CPS devraient être encouragés à tenir leurs régions respectives informées du travail du CPS ;
- iv) Les membres du CPS devraient renforcer leur capacité à assumer leurs responsabilités ;
- v) Les membres du CPS devraient être encouragés à soutenir le projet de résolution ;
- vi) Le Président du mois du CPS devrait être présent à Addis Abeba en permanence pendant la durée de son mandat ;
- vii) Outre la publication de communiqués, le CPS devrait prendre des décisions ;
- viii) Le CPS devrait s'assurer que ses procédures de présentation des rapports à tous les niveaux sont transparentes et mieux coordonnées entre ses membres ;
- ix) Le CPS devrait définir clairement ses priorités et s'assurer qu'elle ne s'en écarte pas ;

- x) Le CPS devrait faire le bilan des questions examinées par l'Organe central, et en dresser une liste. Il devrait ensuite se réunir et décider de quelle question non résolue par l'Organe central il devrait hériter ;
- xi) Le Président entrant du CPS devrait élaborer un programme pour le mois, qui sera soumis à la Commission puis examiné de manière informelle entre les membres du CPS pour adoption ;
- xii) La Commission devrait accélérer, en priorité, le processus de création du Secrétariat du Conseil de paix et sécurité au sein de la DPS ;
- xiii) Le Président de la Commission devrait aider le Président entrant du CPS à élaborer le programme du mois ;
- xiv) Le Président du mois et le Président de la Commission devraient faire le bilan de toutes les activités entreprises par le CPS au cours du mois, et de toute question pendante dont a été saisie le Conseil, à transmettre au Président suivant ;
- xv) Les membres du CPS devraient être chargés de rédiger et de défendre leurs résolutions ;
- xvi) Un personnel d'appui devrait être mis à disposition pour travailler avec le nouveau Président ;
- xvii) Le Conseil ne devrait décider que sur des questions spécifiques, et ces décisions doivent avoir un code, au contraire de la pratique actuelle qui consiste à regrouper plusieurs sujets en un seul communiqué ;
- xviii) Le Conseil pourrait aussi envisager, pour un fonctionnement efficace, de créer des groupes de travail ad hoc et des organes subsidiaires ;
- xix) Lors de la planification des missions de terrain, il faudrait tenir compte de la taille, de la composition et des objectifs du mandat ;
- xx) Le CPS devrait envisager d'entreprendre, de temps en temps, des missions de terrain dans les zones de conflits ;
- xxi) Le Secrétariat du CPS et d'autres personnels d'appui doivent être recrutés ou nommés dès que possible ;
- xxii) Les principes d'« inclusivité » et de transparence devraient guider les méthodes de travail du CPS ;

- xxiii) Pour que le CPS fonctionne efficacement, une cellule de la Division des conférences de la Commission devrait être mise à son service exclusif;
- xxiv) Tous les Etats membres de l'Union africaine devraient être encouragés à ratifier le Protocole relatif à la création du CPS et à y adhérer;
- xxv) Il faudrait souligner que, en vertu de l'Acte constitutif, les décisions du CPS sont contraignantes pour tous les Etats membres de l'Union africaine ; et
- xxvi) Le CPS devrait continuer à réfléchir sur ses méthodes de travail.

VII. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FONDS DE PAIX DE L'UA EN VUE DE SOUTENIR LES INITIATIVES AFRICAINES DE PAIX ET DE SECURITE

22. Cette séance a été présidée par l'Amb. John Evonlah Aggrey, Représentant permanent de la République du Ghana à l'Union africaine. L'orateur principal était M. Fidèle Dionou, Représentant du PNUD à l'Union africaine et fonctionnaire principal de liaison avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

23. M. Dionou a introduit son exposé en relevant la nécessité pour la Commission de l'UA de renforcer ses ressources pour le Fonds de paix, dans le cadre des efforts en cours pour formuler une vision et un plan stratégique d'exécution de quatre ans, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a souligné l'importance de mobiliser des ressources à l'intérieur de l'Afrique, en particulier auprès des Etats membres de l'UA, et des partenaires extérieurs, pour permettre à la Commission d'atteindre ses objectifs. Il a axé son propos sur les sujets suivants : le concept de la mobilisation des ressources, l'expérience du PNUD, le Projet UA/PNUD et un ensemble de recommandations pour l'UA.

24. Au cours des débats qui ont suivi, de nombreux participants qui ont pris la parole ont souligné la nécessité de mobiliser davantage de ressources au sein du continent, en particulier des Etats membres de l'UA, pour permettre à l'Union africaine de contrôler et de s'approprier davantage l'architecture de paix et de sécurité du continent. Les points et recommandations suivants ont aussi été soulignés :

- i) La responsabilité de mobiliser les ressources pour le CPS devrait être dévolue à une unité spécialisée et distincte chargée de cette activité, qui devrait devenir opérationnelle aussitôt que possible ;
- ii) L'UA devrait envisager la possibilité d'imposer des taxes sur les produits d'importation/exportation liés aux conflits, notamment les armes, en vue de lever des financements pour le Fonds de paix ;

- iii) Le Fonds de paix devrait être vulgarisé parmi les Etats membres, et ces derniers encouragés à y contribuer ;
- iv) La transparence et un système approprié de présentation des rapports et la comptabilité devraient guider la gestion du Fonds de paix ;
- v) Le pourcentage du budget réservé à la composante « Prévention » du CPS devrait être accru pour permettre la mise en œuvre d'un plus grand nombre de programmes de prévention ;
- vi) Il faudrait créer un « Fonds mondial » pour le recouvrement de toutes les ressources consacrées aux divers programmes de la Commission. Ce « Fonds mondial », ou des aspects de celui-ci, serait baptisé du nom d'une personnalité africaine de renom ou d'un Africain de la diaspora, ou de tout autre nom captivant, pour encourager le secteur privé et d'autres individus à y contribuer;
- vii) Les programmes de mobilisation des ressources de la Commission et de ses départements devraient être coordonnés avec ceux des Communautés économiques régionales ;
- viii) Les entités et regroupements appropriés tels que le Parlement panafricain, la Diaspora, les organisations féminines et de jeunes, la société civile, etc. devraient être utilisées pour sensibiliser les Africains sur le Fonds de paix ou le « Fonds mondial » ;
- ix) L'UA devrait contrôler totalement le Fonds la paix dont il devrait être pleinement responsable;
- x) Des stratégies devraient être élaborées pour une gestion efficace et rationnelle des ressources allouées pour la paix et la sécurité, y compris des mesures visant à réduire la consommation des ressources mobilisées en investissant plus sur des programmes de prévention moins coûteux.

25. Concernant le Fonds de paix, les recommandations suivantes ont été faites :

- i) Un processus consultatif devrait être lancé dès le stade initial. Les partenaires doivent être associés à l'élaboration des documents de projets, à leur finalisation et ils doivent éventuellement être tenus informés du processus d'exécution ;
- ii) Les documents de projets devraient clairement identifier les objectifs, stratégies et activités conformément aux objectifs fixés ;

- iii) L'UA devrait créer une culture de partenariat à tous les niveaux de la Commission ;
- iv) L'UA devrait promouvoir le Fonds de paix, ainsi que les initiatives de paix connexes, en tant que produits spéciaux avec des objectifs et des stratégies clairs pour les faire adopter par les Etats membres et aux partenaires étrangers ;
- v) La Direction « paix et sécurité » (DPS) pourrait publier sur le Fonds de paix, une brochure suffisamment détaillée présentant ses objectifs, ses activités, les résultats attendus, ainsi qu'un tableau financier des besoins en ressources, pour information et diffusion ;
- vi) La DPS pourrait concevoir un schéma de mobilisation des ressources, indiquant sur une base annuelle, le montant des ressources qui doivent être mobilisées, les bailleurs actuels et potentiels et, si possible, les activités à mener par chaque unité/personne afin d'atteindre les objectifs indiqués ;
- vii) L'UA pourrait envisager d'organiser une conférence pour les annonces de contributions ou une table ronde des donateurs en vue de mobiliser des ressources pour le Fonds de paix ;
- viii) L'UA pourrait entreprendre une analyse de l'expérience acquise jusqu'ici en matière de mobilisation de ressources pour le Fonds de paix ;
- ix) L'UA pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds de paix, d'identifier des projets particuliers qui feraient l'objet d'une campagne spécifique visant des bailleurs de fonds particuliers ;
- x) La DPS devrait faire tout faire pour assurer une plus grande transparence au Fonds de paix, en considérant la possibilité de baptiser celui-ci du nom d'un éminent Africain vivant ou décédé, du continent ou de la diaspora ;
- xi) L'UA devrait envisager de créer une unité chargée de la mobilisation des ressources.

VIII. UA ET SOUTIEN DE LA PAIX: CREATION D'UNE FORCE AFRICAINE EN ATTENTE

26. Cette séance a été présidée par l'Amb. Konjit Sinegiorgis, Représentante permanente de l'Ethiopie à l'Union africaine. Le principal intervenant était le Général Pal Martins de SaferAfrica.

27. Le Général Martins a commencé par présenter les efforts en cours pour créer la Force africaine en attente (FAA) et le Comité d'Etat-major (CEM), qui trouvent leur origine dans la prolifération des conflits sur le continent, ce qui a amené les dirigeants africains à chercher d'autres solutions. D'après Martins, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité intègre ces préoccupations historiques, ainsi que les principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

28. Il a souligné que les seconde et troisième réunions des Chefs d'Etat-major africains, tenues respectivement en octobre 1997 et mai 2003, ont mis en exergue le concept et les procédures opérationnelles de la FAA et du CEM contenus dans le cadre politique pour la création d'une Force africaine en attente et du comité d'Etat-major, adopté lors de la première réunion des Ministres africains de la défense et de la sécurité, en janvier 2004.

29. Le Général Martins a relevé qu'une seule des cinq régions a convoqué une réunion de l'ACDS en vue de créer une brigade régionale, conformément à la décision de la première Réunion des Ministres africains de la défense et la sécurité. A cet égard, il a proposé de débattre des questions suivantes : capacités de gestion stratégique multidimensionnelle et des missions au niveau régional, création de groupes de travail régionaux multinationaux et multidisciplinaires, initiatives externes, ressources humaines et financement.

30. L'Amb. Ibok a complété les remarques du Général Martins en informant les participants du processus d'élaboration en cours d'un mémorandum d'entente entre la Commission de l'UA et les communautés économiques régionales (CER), en soulignant qu'il aurait pour but d'harmoniser les initiatives des CER avec celles de l'UA, et de renforcer leurs rôles dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

31. Au cours des débats qui ont suivi, les points et recommandations suivants ont été soulignés :

- i) Les requêtes envoyées par les CER aux Nations unies et à d'autres partenaires devraient être préparées conjointement avec la Commission de l'UA. A cet égard, la Commission devrait être le lien entre les CER et l'ONU, ainsi qu'avec d'autres partenaires ;
- ii) Le mandat des brigades régionales devrait être préparé par le CPS, pour des besoins de cohésion et d'unité d'action ;
- iii) L'Union africaine devrait continuer à rechercher le soutien et la coopération des Nations unies dans ses efforts visant à créer et rendre opérationnelle une Force africaine en attente ;

- iv) La coopération et la coordination des initiatives des CER devraient être renforcées et les doubles emplois évités en termes d'efforts;
- v) Les brigades régionales devraient être progressivement mises en place, en fonction de la capacité et des ressources dont disposent les régions. Celles-ci doivent aussi être encouragées à partager leurs expériences et bonnes pratiques ;
- vi) La Commission de l'Union africaine devrait poursuivre ses négociations avec l'Union européenne afin que celle-ci appuie le Fonds de paix ;
- vii) Les activités et initiatives des CER devraient être harmonisées avec celles de l'Union africaine ;
- viii) Les Etats membres devraient être encouragés à financer la création des brigades régionales ou à mobiliser des fonds à cet effet;
- ix) Les Nations unies et d'autres partenaires extérieurs, y compris l'UE, devraient s'engager à fournir une assistance dans la mobilisation des ressources et de la logistique nécessaires au fonctionnement de la FAA et du CEM ;
- x) Un rôle devrait être envisagé pour le NEPAD afin qu'il facilite le dialogue avec le G8, en indiquant notamment les domaines d'assistance prioritaires. Cependant, les chefs d'Etat-major régionaux doivent se réunir et élaborer leurs plans d'exécution ;
- xi) Les questions d'harmonisation, de rationalisation et de compatibilité des régions de l'UA avec leurs CER respectives devraient être soumises aux Chefs d'Etat et de gouvernement lors du lancement du CPS le 25 mai 2004, afin qu'ils prennent une décision pour éviter le problème de l'adhésion à plusieurs institutions ;
- xii) L'UA devrait fournir assistance et soutien aux CER ;
- xiii) L'interopérabilité des équipements, les consignes permanentes, la chaîne de commandement, etc. conçus au niveau continental, devraient être ramenés au niveau des régions ;
- xiv) Les décisions prises par les organes de l'Union devraient être officiellement transmises aux CER pour requérir leurs appui et coopération en vue de leur mise en œuvre.

IX. ALERTE ET RÉACTION RAPIDES

32. Cette séance a été présidée par l'Ambassadeur Emmanuel Mendoume Nze, Représentant permanent de la République gabonaise à l'Union africaine. Le principal intervenant était Mme Adwoa Coleman, Chef de la Cellule d'alerte rapide de la Commission de l'Union africaine.

33. Mme Coleman a procédé à une brève présentation du débat international sur l'alerte rapide, tel qu'il s'est déroulé à l'ONU depuis les années 1980, pour aboutir à la création d'une capacité d'alerte rapide de l'ONU en 1998. Elle a par ailleurs décrit comment cet événement a impulsé une dynamique nouvelle en vue de la mise en place d'un système continental d'alerte rapide en Afrique, qui a permis l'adoption, en 1993, de la déclaration du Caire sur le Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

34. Elle a défini l'alerte rapide comme un système qui consiste essentiellement à collecter des informations, analyser des données et préparer des rapports, qui sont soumis aux décideurs avec des recommandations claires pour l'adoption de directives politiques. Tout en soulignant l'importance d'une action rapide en tant que composante essentielle d'un système d'alerte rapide, elle a concédé que le principal problème du système d'alerte rapide de l'UA est l'absence de culture et de mécanisme de réaction rapide aux signaux d'alerte rapide.

35. Elle a parlé des difficultés rencontrées au niveau du continent pour créer un système d'alerte rapide, en soulignant que le manque de ressources et la question de la souveraineté nationale sont souvent les obstacles les plus importants. D'après Coleman, l'alerte et la réaction rapides relèvent de la responsabilité conjointe des Etats membres et de la Commission, et il est important que les deux parties coopèrent à tous les niveaux en vue de la mise en place du système continental d'alerte rapide de l'UA.

36. L'Amb. Sam Ibok a complété les propos de Mme Coleman en ajoutant que les efforts déployés au niveau continental ont abouti à la mise en place, au sein du Centre de gestion des conflits, d'une Salle de veille, qui fonctionne 24 heures/24 en semaine, et 13 heures/jour les week-ends. Il a relevé qu'en dépit du fait que la Salle de veille collecte et diffuse des informations sur les situations de conflits en Afrique, elle ne constitue toujours pas un système d'alerte rapide (SAR).

37. Il a soulevé un certain nombre de questions non résolues relatives aux efforts visant à créer un système continental d'alerte rapide, pour examen par les participants. Il s'agissait notamment de clarifier le concept et la définition de l'alerte rapide : le système d'alerte rapide est-il défini par un module ou un modèle ? Est-il défini par les types d'actions pratiques prises par les décideurs ? Quels sont les modules ou modèles qui devraient orienter l'UA dans la mise en place d'un système d'alerte rapide ? A quel moment intervenir dans un conflit et quelle institution devrait faire le premier pas : les CER ou l'UA? Quelles sont les obligations des Etats membres en cas d'alerte/action

rapide ? L'UA peut-elle intervenir de manière unilatérale, sans autorisation, dans les Etats membres, si elle détermine qu'il y a une crise grave ?

38. Dans les débats qui ont suivi, tous les participants qui ont pris la parole ont reconnu qu'un système d'alerte rapide était essentiel à une prévention efficace des conflits. Il a été souligné que, en signant l'Acte constitutif de l'UA et le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité, les Etats membres ont convenu de céder une partie de leur souveraineté à l'Organisation continentale, et cette souveraineté ne devrait plus être utilisée pour empêcher la création d'un système continental d'alerte rapide. Nombre de participants étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un système d'alerte rapide informatisé, sophistiqué et coûteux. D'après eux, ce qu'il faudrait c'est une capacité d'analyse adéquate au sein de la Commission, et une action rapide imaginative. Les recommandations suivantes ont émergé des débats :

- i) Les salles de veille régionales devraient être directement rattachées à la salle de veille de l'UA ;
- ii) Le problème de la sensibilité des informations devrait être résolu en s'assurant de la discrétion et du niveau élevé des personnes travaillant dans la salle de veille ;
- iii) La Commission devrait établir un équilibre entre les besoins contradictoires de confidentialité et de partage des informations ;
- iv) L'unité d'alerte rapide de la Commission devrait être simple et ne pas trop se baser sur des informations de source générale diffusées par les médias occidentaux tels que CNN et BBC. La salle de veille devrait trouver d'autres sources d'informations en Afrique ;
- v) En cas de réception d'une information d'alerte rapide, le Président de la Commission envoie des émissaires dans les pays concernés pour les alerter de l'imminence d'une crise, en leur demandant de vérifier l'information et de soutenir toute action rapide visant à prévenir la crise ;
- vi) L'UA, en particulier la Commission, devrait aider à renforcer la capacité d'alerte rapide des CER, en tant que piliers du système d'alerte rapide du continent ;
- vii) Les membres du CPS dont le mandat est de trois ans, devraient se charger de renforcer la capacité d'alerte rapide de la Commission. Ils doivent coopérer pleinement avec la Commission, et aider à convaincre d'autres pays de coopérer avec la Commission, pour rendre le système d'alerte rapide opérationnel ;
- viii) L'UA devrait adopter une approche par étapes pour la mise en place du système d'alerte rapide, en commençant par créer des points focaux

- régionaux et en nouant des partenariats avec l'ONU, d'autres organisations et agences internationales concernées, ainsi qu'avec des organisations africaines de la société civile ;
- ix) La salle de veille du Centre de gestion des conflits devrait servir de base pour la création éventuelle d'un système d'alerte rapide à part entière ;
 - x) Le niveau national devrait être la première source d'informations, et des points focaux pour la collecte des informations et des données devraient y être créés;
 - xi) Le système continental d'alerte rapide devrait utiliser les bureaux régionaux de l'UA, les bureaux scientifiques et les missions de terrain comme sources d'informations d'alerte rapide ;
 - xii) La Commission de l'UA et son mécanisme d'alerte raide devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour taire la crainte, par les Etats membres, de perdre leur souveraineté, ou que l'UA collecte des renseignements sur l'évolution de leur politique interne. Pour ce faire, il faudrait par exemple mettre en place une capacité d'analyse crédible au sein du système d'alerte rapide ;
 - xiii) Le Président de la Commission devrait faire usage de ses bons offices, en dépêchant des envoyés spéciaux et d'autres éminentes personnalités pour vérifier les informations faisant état de crises imminentes. Une solution consiste à rendre le Conseil des sages fonctionnel dès que possible ;
 - xiv) Le Mécanisme africain de revue par les pairs (MAEP), qui devrait préparer les études sur la situation de la gouvernance dans les pays adhérents, devrait être utilisé comme autre source d'informations ;
 - xv) Le système d'alerte rapide devrait aussi chercher à conclure des accords d'échange d'informations avec le système des Nations unies et les organisations de la société civile, même si cela suppose la fourniture à ces organisations des facilités telle qu'une connexion par Internet avec la salle de veille ;
 - xvi) Les Etats membres de l'UA devraient être encouragés à fournir des informations au système d'alerte rapide, pour faciliter une action rapide.

X. RAPPORTS ENTRE L'UA ET LES CER

39. Cette séance a été présidée par l'Ambassadeur Ali Awidan, Secrétaire du Bureau populaire de la Grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste à l'Union africaine. Le principal intervenant était l'Amb. Sam Ibok, Chef de la Direction paix et sécurité de la Commission de l'UA.

40. L'Amb. Sam Ibok a commencé par souligner le rôle important des CER dans le système actuel de l'Union africaine, en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle architecture de sécurité du continent. Il a relevé certaines initiatives prises en vue de renforcer les relations entre la Commission de l'UA et les CER, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, avec un accent sur les consultations en cours pour mettre au point un mémorandum d'entente avec les CER dans le domaine de la paix et de la sécurité.

41. Il a indiqué que nombre des questions relatives aux rapports entre les CER et l'UA ont été abordées lors des débats précédents, mais qu'il était important de relever à ce niveau certains obstacles majeurs aux efforts de renforcement des interactions et des actions conjointes des deux parties. A cet égard, il a soulevé un certain nombre de questions, notamment la manière de mieux harmoniser et coordonner les activités parmi les CER, et entre les CER et la Commission de l'UA ; le renforcement du rôle des CER dans la mise en œuvre du programme de paix et de sécurité de l'UA ; l'appel aux mêmes sources de financements par les CER et l'UA ; la manière d'assurer l'unité et la complémentarité des actions des CER et de l'UA ; affirmation de l'autorité de l'UA et type de leadership à assumer par l'UA vis-à-vis des CER ; la question de la proximité et de l'avantage comparatif par rapport à l'intervention rapide ; et les conditions qui doivent présider à la création et aux missions des brigades régionales.

42. Dans les débats qui ont suivi, tous les participants qui ont pris la parole ont réaffirmé l'importance des CER en tant que piliers de l'UA, et le rôle considérable qu'elles jouent dans la mise en œuvre du programme de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les participants ont été unanimes quand à la nécessité de rationaliser les CER et d'harmoniser et coordonner leurs activités avec celles de la Commission de l'UA. Concernant la question de la rationalisation, l'on a pensé qu'elle était plus politique que technique, et que les efforts dans ce sens ne devraient pas perdre de vue ses avantages ou implications du point de vue financier. Les points et recommandations suivants ont aussi été soulignés :

- i) La question de la rationalisation devrait être soumise aux Chefs d'Etat et de gouvernement afin qu'ils prennent une décision politique à ce sujet ;
- ii) Le mémorandum d'entente devrait souligner la nécessité de l'unité et de la complémentarité des actions des CER et de la Commission de l'UA, pour s'assurer que les CER agissent au nom de l'Afrique, et que les actions de l'UA

- rejaillissent aussi sur les CER. Ainsi, si l'UA ou une CER est impliquée dans un projet, les deux parties doivent se soutenir mutuellement ;
- iii) Le processus de finalisation du mémorandum d'entente entre les CER et la Commission de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité devrait être accéléré ;
 - iv) La proximité devrait déterminer l'avantage comparatif sans toutefois être l'unique facteur. Ainsi, le principe d'avantage comparatif devrait aussi tenir compte de la nature de la crise, des risques liés aux intérêts particuliers, des ressources disponibles et de l'efficacité de la CER concernée ou de l'UA ;
 - v) Le mémorandum d'entente devrait prévoir un système de participation réciproque aux réunions, séminaires et colloques organisés par les CER et l'UA. A cet égard, l'UA devrait être invitée, et autorisée à prendre activement part aux réunions des CER au plus haut niveau, et elle devrait faire de même pour les CER ;
 - vi) Il devrait y avoir un mécanisme permanent d'échange d'informations ;
 - vii) L'UA devrait passer par les CER entrer en contact avec les Etats membres, et les CER seront tenues de passer par l'UA pour prendre l'attache des organisations internationales telles que l'ONU, l'UE, etc. ;
 - viii) Un mécanisme de collaboration devrait être établi entre l'UA et les CER pour leur permettre de parler d'une même voix sur les questions de paix et de sécurité ;
 - ix) Des points focaux devraient être mis en place dans les CER et au sein de l'UA pour faciliter la coordination et l'échange d'informations ;
 - x) L'UA et les CER devraient œuvrer de concert à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre conjointe des programmes ;
 - xi) Il faut souligner que les brigades régionales font partie intégrante de la Force africaine en attente
 - xii) Le Président de la Commission devrait travailler de concert avec les Présidents des CER en vue d'améliorer la coordination et l'harmonisation ;
 - xiii) Il est nécessaire de souligner que les CER sont des piliers de la Communauté économique africaine et non pas des structures, mais des étapes d'un processus.

XI. CONCLUSION/CLÔTURE

43. La cérémonie de clôture a été présidée par l'Amb. M. Humphrey Leteka, Représentant permanent du Lesotho à l'Union africaine. Dans son allocution, l'Amb. Leteka a relevé que la troisième Réunion de réflexion a fourni à tous les participants une excellente occasion d'échanger leurs points de vue et de réfléchir sur un certain nombre de questions essentielles à la paix et à la sécurité en Afrique. L'échange de vues s'est déroulé dans une atmosphère empreinte de franchise et d'ouverture, qui a généré d'excellentes idées et recommandations pour répondre aux défis de la paix et de la sécurité en Afrique, et renforcer la paix et la sécurité au sein continent.

44. Pour terminer, il a remercié les participants pour leur contribution individuelle et collective à la réussite de la troisième Réunion de réflexion. Il a également remercié spécialement le Gouvernement de la République sud-africaine, le PNUD, SaferAfrica, la Commission de l'UA et tous ceux qui ont facilité d'une manière ou d'une autre l'organisation, la préparation et le succès de la Réunion ou qui y ont contribué, notamment les traducteurs, les interprètes, les techniciens et le personnel de l'hôtel. Sur cette note, il a souhaité à tous les participants un bon voyage retour et déclaré close la troisième Réunion de réflexion.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Peace and Security Council

Retreat - Conclusions

2004-05-04

Report of the 3rd Brainstorming Retreat of the African Ambassadors in Addis Ababa on the African Union Peace and Security Agenda, 1 - 4 May 2004, Cape Town, South Africa.

Peace and Security Council

African Union Commission

<http://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1386>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)